

## **MILLIMAGES**

**Société anonyme au Capital de 390.264,08 euros**

**Siège Social : 88, rue de la Folie Méricourt - 75011 PARIS**

**382 954 279 RCS PARIS**

---

### **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En complément du rapport général établi par le conseil d'administration sur l'activité de la société et sur la présentation des comptes sociaux et consolidés de la société au 31 décembre 2007, je vous rends compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par notre société.

#### **I . Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration**

Il résulte des dispositions du Code de commerce que le conseil d'administration « *détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre (...), se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent* » et que le Président du conseil d'administration « *organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale, veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission* ».

## A. Présentation du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la société MILLIMAGES est présidé par Monsieur Roch LENER qui assure la direction générale de la société.

Au 31 décembre 2007, notre conseil d'administration était composé de cinq administrateurs :

- Monsieur Roch LENER,
- Monsieur Jonathan PEEL,
- Monsieur Stéphane MILLIERE,
- Monsieur Jean LABADIE (jusqu'au 15.02.2008 démission),
- Monsieur John REYNOLDS.

Je vous précise que par courrier en date 31 janvier 2008, Monsieur Jean LABADIE a démissionné de ses fonctions d'administrateur au sein du conseil d'administration de la société MILLIMAGES à compter du 15 février 2008.

En outre, par décision en date du 24 septembre 2007, Monsieur Michel LIBERMAN a été nommé Directeur Général délégué de la société.

La durée du mandat de chaque administrateur est de six années.

Conformément à l'article 15 des statuts, chaque administrateur est propriétaire d'une action.

Notre conseil d'administration n'est pas doté d'un règlement intérieur.

Un comité des rémunérations a été mis en place avec pour objet de définir la politique salariale de l'entreprise et notamment les évolutions de salaires, le plan de formation, les avantages sociaux.

## B. Organisation et fonctionnement du conseil d'administration

Afin d'assurer la bonne marche de l'activité de la société, le conseil d'administration de la société MILLIMAGES se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige sur la convocation de son Président, Monsieur Roch LENER.

Avant chaque réunion du conseil et afin de respecter le droit d'information individuelle de chaque administrateur, le Président du conseil d'administration communique à chaque administrateur les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission leur permettant d'être éclairé sur les décisions à prendre lors des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est convoqué par tous moyens sur un ordre du jour déterminé et les convocations sont envoyées dans un délai suffisamment raisonnable pour permettre aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes (quand ils sont convoqués aux réunions du conseil) d'assister aux réunions du conseil d'administration.

En 2007, les réunions du conseil d'administration ont eu lieu au siège social de la société, sis 88 rue de la Folie Méricourt à Paris 11<sup>ème</sup>, sauf celles des 12 septembre, 24 septembre et 20 décembre 2007 qui se sont tenus au 155 rue de Charonne (siège social de GEDEON PROGRAMMES) Ces réunions ont toutes été présidées par le Président du conseil d'administration qui dirige les débats et établit le procès-verbal de chacune de ces réunions.

Au cours de l'exercice écoulé, notre conseil d'administration s'est réuni *sept fois* et les administrateurs étaient pratiquement tous présents à chacune des réunions du conseil : tous les administrateurs étaient présents le 20 décembre 2007, trois administrateurs sur cinq le 31 octobre 2007, quatre administrateurs sur cinq le 24 septembre 2007, quatre administrateurs sur cinq le 12 septembre 2007, trois administrateurs sur cinq le 25 juillet 2007, quatre administrateurs sur cinq le 11 mai 2007 et tous les administrateurs étaient présents le 31 janvier 2007.

Au cours de cet exercice, notre conseil s'est réuni à l'effet de délibérer notamment :

- sur le projet de cession de créance par MILLIMAGES à BAC MAJESTIC: convention relevant de l'article L 225-38 du code de commerce,
- sur l'examen et l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006
- point sur les convocations passées par la société MILLIMAGES,
- sur l'arrivée à expiration du mandat d'un co-commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant,
- sur l'autorisation donnée à la société d'opérer en bourse sur ses propres actions,
- sur la mise jour des statuts avec les dernières dispositions législatives,
- la préparation et convocation de l'assemblée générale mixte,
- point sur les productions et convention de retour sur « Piccolo et Saxo »,
- sur l'organisation de l'activité Vidéo,
- point sur la situation économique du groupe,
- sur les problèmes managériaux rencontrés avec le Directeur Général de la société BAC FILMS,
- sur la révocation du Directeur Général de la société BAC FILMS,
- sur la proposition de nomination d'un Directeur Général délégué,
- sur l'arrêté des comptes semestriels devant être publiés au BALO en vue de la présentation à la réunion SFAF,
- information sur les filiales BAC MAJESTIC et BAC FILMS,
- sur l'octroi de nouvelles options de souscriptions d'actions
- sur l'octroi d'actions gratuites,

- sur les prévisions d'atterrissage pour le chiffre d'affaire et les résultats de fin d'année,
- sur l'acquisition de la société Zooloo Kids.

#### C. Limitations apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur général et des Directeurs généraux délégués

Nous vous précisons que le Président du conseil d'administration assure les fonctions de la direction générale de la société et qu'il n'a pas été apporté de limitations aux pouvoirs du Directeur Général de la société.

Nous vous rappelons qu'un Directeur Général délégué a été nommé par le Conseil d'administration du 24 septembre 2007. Monsieur Michel LIBERMAN exerce ses fonctions depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007. Le Directeur Général délégué ne peut prendre les décisions suivantes sans l'autorisation préalable du conseil :

- Acquisition ou cession d'actifs immobiliers, de fonds de commerce ou d'éléments incorporels de fonds ;
- Création de sociétés ou apports à des sociétés constituées ou à constituer ;
- Adhésion à tout groupement d'intérêt économique ou à d'autre organisme pouvant entraîner la responsabilité solidaire et indéfinie ;
- Acquisition ou cession de participation en capital dans toute société, que les titres donnent un accès immédiat ou différé au capital ;
- Prise ou mise en location-gérance de fonds de commerce ;
- Prise ou mise en location de biens immobiliers ;
- Suspension ou arrêt d'une branche d'activité ;
- Conclusion de contrat de crédit-bail immobilier ;
- Création ou suppression de succursales ou d'établissements secondaires ;
- Constitution de sûretés réelles sur les actifs ;
- Cautions, avals ou garanties à donner ;
- Octroi de prêt à tous tiers, même au profit de filiales ;
- Abandon de créances ou subventions ;
- Emprunt, quelque soit le montant à l'exception des crédits en banque et des avances consenties par les associés ;
- Engagement et fixation des rémunérations de salariés.

#### D. Modalités d'évaluation du conseil d'administration

Aucune mesure n'a été prise à ce jour pour évaluer les performances du conseil d'administration et les mesures d'évaluation prévues pour l'avenir.

E. Conditions de rémunérations et/ou avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux arrêtés par le conseil d'administration (sauf options et actions gratuites attribuées avant le 31.12.2007)

Le Conseil d'Administration du 30 juin 2005 a renouvelé Monsieur Roch LENER dans ses fonctions de Président Directeur Général et a décidé qu'il continuerait de percevoir une rémunération annuelle brute de 32.349 € sur 12 mois.

Le Conseil d'Administration du 24 septembre 2007 a nommé Monsieur Michel LIBERMAN Directeur Général délégué et a décidé qu'il percevrait une rémunération annuelle brute de 44.000 € sur 12 mois à laquelle il convient de rajouter un avantage en nature mensuel de 207€ relatif à un véhicule de fonction. Il est précisé à toutes fins utiles que, cette rémunération a été ramenée à 22.000 € brute annuelle sur 12 mois à compter du 1 janvier 2008, suite à la nomination de Monsieur LIBERMAN en qualité de Directeur Général délégué dans BAC FILMS.

Aucun autre mandataire social ne s'est vu verser de rémunération ou d'avantages de toute nature dans le cadre de son mandat.

En conséquence, aucun principes ou règles n'ont été arrêtés ou fixés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

**II. Procédures de contrôle interne mises en place par la société**

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptables et financiers.

La Société s'est engagée, dans une démarche dynamique en réalisant un inventaire des processus de contrôle interne et une mise à niveau de leur documentation, dans l'objectif de porter à terme une appréciation documentée sur l'adéquation et l'efficacité de ces processus.

Dans le cadre de la recommandation AMF sur l'utilisation du Cadre de Référence sur le contrôle interne dont notamment les 26 processus de contrôle demandés, il est précisé que la Société se fixe un délai de 3 ans pour satisfaire à cette recommandation.

Cette mise en conformité sera faite compte tenu de la nature de nos activités, de notre taille et de notre mode d'organisation.

Il est rappelé que la recommandation AMF est applicable aux rapports des présidents sur les procédures de contrôle interne pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## ***A/ Marche de la société***

### **- La société Mère : MILLIMAGES SA**

Un comité de direction se réunit 1 semaine sur 2 réunissant les personnes suivantes :

Président Directeur Général	Roch LENER
Directeur Général Délégué	Michel LIBERMAN
Assistante du Président	Martine GAIRE
Directeur Administratif et financier	Michel CARRE
Directeur du département Publicité	Philippe GOMPEL
Directeur d'écriture	Marie Caroline VILLAND
Producteur animation	Emmanuelle PETRY
Producteur animation	Antoine VIMAL
Directeur de fabrication	Marc DHRAMI
Responsable juridique	Aurélie KESSOUS
Responsable Merchandising	Laurence PAPON
Responsable Vidéo	Olivier PHILIPPON

Lors de ce comité sont abordés les points suivants :

- Situation de la société et marche des affaires,
- Etat d'avancement des productions,
- Etat d'avancement de l'écriture,
- Nouveaux projets en développement,
- Informations financières et juridiques diverses,
- Climat social,

et plus généralement tous les événements de la période affectant la marche de la société.

Les points abordés lors de ce comité sont retranscrits sur un cahier spécifique à cet usage.

Un comité éditorial se réunit 1 semaine sur 2 (en alternance avec le comité ci-dessus) avec les personnes suivantes = Roch LENER, Michel LIBERMAN, Marie Caroline VILLAND, Emmanuelle PETRY et Antoine VIMAL. Lors de ce comité sont étudiés les nouveaux projets susceptibles d'être développés.

Une réunion mensuelle de trésorerie est également organisée entre le Président Directeur Général, le Directeur général Délégué et le Directeur Administratif et Financier ainsi que les salariés concernés ce qui permet un suivi des ressources optimisé.

- Les filiales de MILLIMAGES

**BAC MAJESTIC :**

Il est rappelé que le 12 septembre, le conseil d'administration de la société BAC FILMS (filiale à 100% de BAC MAJESTIC) avait procédé à la révocation de Jean LABADIE de son mandat de Directeur Général et la société BAC FILMS a mis fin au contrat de travail de Jean LABADIE en date du 24 septembre.

Michel LIBERMAN, Directeur Général délégué du groupe MILLIMAGES, a été nommé Directeur Général délégué de BAC FILMS, lors du Conseil d'administration du 20 décembre 2007.

Suite aux changements managériaux intervenus, la société BAC FILMS, filiale opérationnelle de BAC MAJESTIC, s'est réorganisé, autour de son Président Directeur Général Roch LENER, en départements spécialisés :

Directeur général Délégué	Michel LIBERMAN
Directeur Administratif et Financier	Michel CARRE
Responsable du marketing et des acquisitions, en charge de la ligne éditoriale Business Affairs	Mathieu PIAZZA Véronique CRASSET
Direction des ventes et de la distribution des films en Salles	Nicolas CHARRET
Direction des ventes internationales et TV France	Camille NEEL
Direction des ventes vidéo	Olivier PHILIPPON
Direction Technique	Sophie JUIN

Un comité de direction se réunit hebdomadairement réunissant les personnes citées ci-dessus.

Lors de ce comité hebdomadaire, sont abordés les points suivants :

- Situation de trésorerie,
- Analyse des ventes,
- Résultats des films en cours de sortie
- Avancement des travaux sur les films à sortir
- Climat social

et plus généralement, tous les évènements de la période affectant la marche de la société.

Avant le départ de Jean LABADIE, le Directeur Général de BAC FILMS rapportait au PDG de MILLIMAGES afin de discuter et obtenir les autorisations nécessaires pour le fonctionnement de BAC FILMS. Ces décisions pouvaient être confirmées à tout moment ou lors de Conseil d'administration.

Depuis le départ de Jean LABADIE, et compte tenu du fait que Roch LENER est à la fois Président Directeur Général de BAC MAJESTIC et MILLIMAGES, le Conseil de MILLIMAGES est informé par son PDG.

**GEDEON PROGRAMMES :**

*Depuis le 1 janvier 2007, MILLIMAGES est remontée au capital de GEDEON PROGRAMMES*

Une réunion est organisée mensuellement entre Stéphane MILLIERE, Président Directeur Général de GEDEON PROGRAMMES et Roch LENER, Président Directeur Général de MILLIMAGES pour nous informer de la marche de la société.

#### **AUTRES FILIALES :**

MILLIMAGES exerce un contrôle exclusif de la société MILLIMAGES UK qui fait l'objet d'une supervision par la direction générale du groupe ; elle bénéficie de délégations de pouvoir.

#### **B/ Description synthétique des procédures de contrôle interne**

##### **- Prévisions financières**

Il est établi un budget annuel pour l'année à venir qui fait l'objet d'un suivi régulier. La société dispose d'une comptabilité analytique organisée par coûts de production, distributions et frais généraux. Il existe également un suivi des coûts et recettes par séries mises en production. Des arrêtés mensuels succincts sont effectués permettant de s'assurer du respect des budgets autorisés par la Direction Générale.

##### **- Procédures de contrôles de la trésorerie**

Les services comptables établissent des prévisions mensuelles de trésorerie qui sont ensuite revues par la direction générale. Les soldes bancaires sont consultés quotidiennement, les rapprochements bancaires sont effectués quotidiennement. Un suivi des échéanciers clients est effectué sur une base mensuelle.

##### **- Contrôle de la gestion du personnel**

Le processus d'établissement de la paie est réalisé en interne. De par son activité, le groupe a recours au travail par intermittence. Il est cependant veillé à en éviter tout recours abusif.

##### **- Outils de contrôle des engagements de dépenses, d'approbation des factures et de validation des paiements**

Toutes les dépenses doivent faire l'objet d'un bon de commande visé par les directeurs concernés.

Les factures fournisseurs sont reçues directement par le service comptable. Elles sont comptabilisées et envoyées à chaque responsable de service pour validation et accord de paiement. Les responsables valident dans le respect du budget qui leur est alloué. Le règlement des fournisseurs n'est déclenché qu'après le retour des factures dûment visées et respectant les termes de paiement négociés.

#### ***C/ Procédures de production et de contrôle de l'information financière***

L'enregistrement des événements comptables récurrents est normé grâce à l'utilisation de pièces comptables dédiées ce qui assure l'homogénéité de l'information restituée. La sauvegarde et le contrôle des données informatiques



sont réalisés quotidiennement. Une sécurité anti-intrusion a été mise en place ainsi qu'une solution anti-virale très efficace.

Lors des arrêtés trimestriels, les services comptables valident le chiffre d'affaires par une revue approfondie des transactions en cours, des « Prêt à Diffuser » obtenus, des nouveaux contrats de vente signés et des factures établies.

Chaque arrêté des comptes sociaux ou consolidés fait l'objet d'une analyse des postes d'inventaire réalisée conjointement avec les services comptables de la société et un expert comptable. La constatation des provisions fait suite à une analyse des risques par enquête auprès des directions opérationnelles et/ou fonctionnelles concernées, de la Direction Juridique et le cas échéant de conseils externes. S'agissant de la constatation des amortissements sur les droits audiovisuels, elle fait suite à une analyse des recettes futures revue et validée périodiquement par la Direction Générale.

Les relations avec les commissaires aux comptes sont organisées comme suit :

- Une réunion d'options comptables préalable à l'arrêté permet de convenir du calendrier et de l'organisation et de valider les grandes options comptables, notamment dans le cadre de l'application de nouvelles normes et de transactions non routinières ;
- Des réunions d'étapes permettant de recueillir les remarques éventuelles des commissaires aux comptes et d'échanger de manière contradictoire sur les comptes provisoires de toutes les entités du groupe et les comptes consolidés.

### ***D – Autres points***

La sauvegarde et le contrôle des données informatiques sont réalisés quotidiennement.

Cette procédure est assurée par Grégory DOUCET (salarié MILLIMAGES) en charge de la totalité de cette procédure.

Le suivi de toutes les formalités juridiques est effectué par le service juridique en liaison avec un prestataire externe.

### **Le Président du Conseil d'administration**

**Roch LENER**



**KPMG Audit**  
1, cours Volmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Ciné Contrôle International

35, avenue Victor Hugo  
75 116 Paris  
France

### **Millimages S.A.**

Rapport des commissaires aux comptes  
établi en application de l'article L. 225-  
235 du Code de commerce, sur le  
rapport du Président du Conseil  
d'administration de la société  
Millimages, pour ce qui concerne les  
procédures de contrôle interne relatives  
à l'élaboration et au traitement de  
l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2007  
Millimages S.A.  
88, rue de la Folie Méricourt – 75011 Paris  
*Ce rapport contient 3 pages*

Référence : JPV-082-069



**KPMG Audit**  
1, cours Volmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Ciné Contrôle International

35, avenue Victor Hugo  
75 116 Paris  
France

## **Millimages S.A.**

Siège social : 88, rue de la Folie Méricourt – 75011 Paris  
Capital social : €390 264

### **Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Millimages, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Millimages et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

*Millimages S.A.*

*Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Millimages, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière*

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

## Les Commissaires aux comptes

Paris la Défense, le 30 juin 2008

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Jean-Pierre Valensi  
Associé

Paris, le 30 juin 2008

Ciné Contrôle International



Yann Chaker  
Associé